

### Régie des produits pétroliers

a atteint 5,332,000 gallons, contre 72,000 en mars 1972. Le total de nos exportations d'essence de janvier et février s'élève à 81,265 gallons mais en mars, nos exportations ont atteint le chiffre saisissant de 12,367,289 gallons. Si l'on songe que le total de l'an dernier, y compris nos exportations aux États-Unis, n'était que de 17 millions de gallons, tandis qu'au mois de mars seulement de cette année, nous en avons exporté plus de 12 millions, on commence à comprendre ce qui se passe; c'est que les compagnies pétrolières, obligées de restreindre leurs exportations de pétrole brut à 1,235,000 barils par jour, ont décidé d'exporter de l'essence du Canada pour satisfaire à la demande des États-Unis. C'était une façon de se soustraire aux restrictions à l'exportation de pétrole brut.

● (1550)

Les exportations d'essence n'ont augmenté de façon spectaculaire qu'avec la mise en vigueur des restrictions sur le pétrole brut, et j'y vois là un fait révélateur. On se demandera sans doute si cette situation touche bon nombre de gens. Elle atteint en tout cas les exploitants indépendants. J'ai reçu de nombreux appels de ces derniers et je vous en donne un exemple. Une compagnie d'ici, la Capital City Gas Bars, qui exploite environ 24 stations-service dans la région Ottawa-Stittsville-Maniwaki, a reçu un avis de la British Petroleum disant qu'elle n'aurait de l'essence que pour deux stations à partir du 1<sup>er</sup> juin. Résultat? La compagnie devra fermer ses 24 stations et environ 200 employés de la région vont se trouver sans travail. Il est grand temps, il me semble, que le gouvernement prenne la mesure qui s'impose, qu'il aurait dû prendre en février, celle d'étendre la régie des exportations de pétrole aux exportations d'essence et des autres produits raffinés. Il ferait ainsi disparaître l'échappatoire grâce à laquelle les compagnies pétrolières suppléent à l'insuffisance des exportations de pétrole par de nouvelles exportations d'essence.

Selon moi, il n'est plus possible de se retrancher derrière la vieille formule selon laquelle certaines quantités de pétrole ou d'essence sont «supplémentaires à nos besoins». Le fait est qu'au Canada nous devons conserver nos réserves d'essence et de pétrole à bon marché parce que lorsque nos réserves actuelles viendront à manquer—et ce moment-là n'est pas trop éloigné—nous devons avoir recours à des ressources d'énergie beaucoup plus dispendieuses, telles que le pétrole provenant des sables asphaltiques et le gaz naturel provenant de l'Arctique et du delta du Mackenzie. Il me semble donc qu'il serait très sensé de conserver nos carburants de fission conventionnels à bon marché plutôt que de les exporter en grandes quantités et, d'ici peu, avoir à payer l'énergie nécessaire à l'opération de notre économie à des prix beaucoup plus élevés.

Ma deuxième proposition serait que le gouvernement établisse un régime de deux prix afin de protéger les consommateurs de l'ouest de la vallée de l'Outaouais, qui représentent un marché captif à la suite de la politique gouvernementale sur le pétrole. Depuis environ 1960, la région à l'ouest de la vallée de l'Outaouais est réservée aux sociétés pétrolières de l'Ouest. On assurait ainsi cette région d'un approvisionnement, mais les consommateurs ont déboursé des millions de dollars afin d'avoir cette sécurité. Il s'agit là d'un marché captif que l'on a donné aux sociétés pétrolières de l'Ouest sans qu'il n'y ait aucune entente sur le prix, et les consommateurs n'avaient à leur disposition aucun moyen de recours à cet égard. A la suite de la pénurie de pétrole survenue aux États-Unis et de la demande de pétrole à presque n'importe quel prix, les prix ont augmenté dans la région à l'ouest de la vallée de

[M. Douglas.]

l'Outaouais. Les prix du pétrole ont augmenté de 55 à 70 cents le baril selon la catégorie et la région—une augmentation d'environ 20 p. 100.

Je remarque avec une certaine angoisse que certains périodiques américains qui traitent des pétroles prédisent que, cet été, le prix au puits du pétrole au Canada augmentera d'un autre 40 cents le baril. Au cours des derniers six mois, le prix de l'essence et de l'huile à chauffage a augmenté et nous avons raison de nous demander si ces augmentations fort appréciables du prix de l'huile et des dérivés du pétrole est justifié. Quand on a demandé au président d'Imperial Oil quelles étaient les raisons de ces augmentations, il les a résumées en une phrase. Il a dit que c'était «attribuable à des facteurs internationaux d'approvisionnement et de prix». Il voulait dire par là que sa société et les autres sociétés pétrolières profitaient de l'augmentation des prix aux États-Unis pour réclamer plus des Canadiens pour le privilège d'utiliser leur propre pétrole.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Douglas:** A mon avis, rien ne peut justifier cette augmentation de 20 p. 100 au cours des six derniers mois. En 1972, l'industrie pétrolière au Canada a augmenté ses profits de 20.4 p. 100 par rapport à 1971 et, au cours du premier trimestre de cette année, elle a augmenté ses profits de 31.7 p. 100 par rapport au même trimestre de l'année précédente. Prenons le cas de la plus importante de ces sociétés, Imperial Oil, parce que, quand elle augmente ses prix, toutes les autres sociétés pétrolières augmentent les leurs quelques jours après. Imperial Oil, qui appartient dans une proportion de 70 p. 100 à Standard Oil du New Jersey, a accusé des profits de 157 millions de dollars après déduction des impôts en 1972, ce qui représente une augmentation de 11 p. 100 par rapport aux 136 millions en 1971, qui avait été une bonne année car ses profits cette année-là avaient augmenté de 29.5 p. 100 par rapport à 1970. Cette hausse ne vient pas d'une augmentation de salaires. Les salaires payés par Imperial Oil en 1971 ont diminué de 3.5 p. 100 parce que cette année-là, elle a fermé ses raffineries à Winnipeg, Regina et Calgary et, en 1972, ces salaires ont de nouveau été réduits de 3.5 p. 100. De sorte que pendant une période de deux ans, c'est-à-dire 1971 et 1972, leur feuille de paie est demeurée presque stable mais leurs profits ont augmenté de 40 p. 100. Au cours des dix dernières années, une fois les impôts payés, y compris ceux de la société, les profits de l'Imperial Oil ont augmenté de plus d'un milliard de dollars. Au cours de ces 10 années, la société a versé aux gouvernements canadiens quelque 40 millions de dollars en redevances, qui représentaient 4 p. 100 de ses propres bénéfices.

● (1600)

Nous devons reconnaître que 99 p. 100 de l'industrie de raffinement du pétrole, dans notre pays, appartient à des capitaux étrangers. Par conséquent, cette industrie a reçu le monopole, en vertu de la loi sur l'Office national de l'énergie, pour escroquer le consommateur canadien, avec la complicité tacite d'un gouvernement apathique et timide. Je veux dire par là que le gouvernement devrait chercher à avoir le pouvoir législatif, en vertu de la Partie IV de la loi sur l'Office national de l'énergie, pour fixer le prix de tout le pétrole produit et vendu au Canada.

Le ministre se retranche derrière le prétexte qu'il n'a pas le pouvoir de fixer le prix du pétrole importé, et je ne dis pas le contraire. Mais, dans la même déclaration, le ministre fait remarquer que le pétrole étranger, à l'est de